

A3C MERIGNAC IMMOBILIER
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 17, rue Aristide Briand
33150 CENON
807 429 576 R.C.S. Bordeaux

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 6 FEVRIER 2026**

L'an 2026,
Le 6 février,
A 9 heures,

La Société A3C PARTNERS INVEST, société civile immobilière au capital de 500 euros, ayant son siège social 17 Rue Aristide Birand 33150 CENON, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 852 570 779, représentée par Monsieur Jérémy PONS

Propriétaire des 100 parts de 1 euro composant le capital social de la société A3C MERIGNAC IMMOBILIER

Associé Unique de ladite Société,

En présence de Monsieur José ARNOUX, Madame Pauline DAVANZO, Madame Urielle GUEGAN, Monsieur Olivier LASSIBILLE et Monsieur Guillaume UFFERTE, gérants non associés de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- **Nomination d'un nouveau gérant en remplacement des gérants démissionnaires,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DECISION

L'Associée Unique prend acte des démissions de Monsieur José ARNOUX, Madame Pauline DAVANZO, Madame Urielle GUEGAN, Monsieur Olivier LASSIBILLE et Monsieur Guillaume UFFERTE de leurs fonctions de gérant notifiées à chacun des associés, les remercie pour les services rendus à la Société et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Monsieur Jérémy PONS,
demeurant 26 rue du Docteur Jacques Monod 33160 SAINT MEDARD EN JALLES,
pour une durée illimitée.

Monsieur Jérémy PONS exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et par l'article 16 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jérémy PONS déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Jérémy PONS
Pour la société A3C PARTNERS INVEST
Associée Unique
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Signé par Jeremy Pons
Le 6 févr. 2026

 doc_Bvr6
tx_MyObdoPWgyEr
José ARNOUX
Gérant démissionnaire

Signé par Jose Arnoux
Le 6 févr. 2026

 doc_Bvr6
tx_MyObdoPWgyEr

Pauline DAVANZO
Gérante démissionnaire

Signé par Pauline Davanzo
Le 6 févr. 2026

 doc_Bvr6
tx_MyObdoPWgyEr

Urielle GUEGAN
Gérante démissionnaire

Signé par Urielle Guegan
Le 6 févr. 2026

 doc_Bvr6
tx_MyObdoPWgyEr

Olivier LASSIBILLE
Gérant démissionnaire

Signé par Olivier Lassibille
Le 6 févr. 2026

 doc_Bvr6
tx_MyObdoPWgyEr

Guillaume UFFERTE
Gérant démissionnaire

Signé par Guillaume Ufferte
Le 8 févr. 2026

 **esignexpert.com** doc_Bvr6
tx_MyObdoPWgyEr